

## La sécurité et la sûreté maritimes



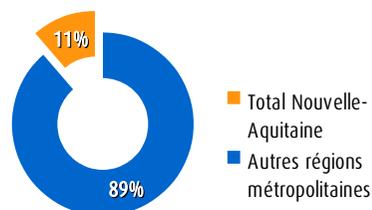
Vedette SNSM de Capbreton rentrant au port ©SNSM

La sécurité maritime est liée à la protection des personnes et de l'environnement. Elle couvre la sauvegarde de la vie humaine, l'assistance des navires en difficulté, le sauvetage, la signalisation maritime et la réponse de la sécurité civile en mer à travers les dispositifs ORSEC et POLMAR. La sûreté maritime recouvre la prévention et la lutte contre les actes illicites à l'encontre du navire, des personnes ou des installations portuaires.

La sécurité maritime est une fonction régalienne visant à la protection des personnes et de l'environnement en mer.

Elle revêt plusieurs composantes, en particulier le contrôle de la sécurité des navires, la signalisation maritime, et la formation qui sont des prérogatives de la Direction interrégionale de la Mer Sud-Atlantique mais également l'assistance et le sauvetage en mer coordonnés sous l'autorité des Préfets maritimes.

### Répartition des opérations de sauvetage



Les services de l'État sont en charge de 45 missions en mer centrées sur la sécurité et la sûreté maritime. Ainsi, l'optimisation des moyens de surveillance maritime constitue un enjeu fort pour la façade.



### Le sauvetage en mer

- ➔ 488 opérations de sauvetage et d'assistance concernant la plaisance et les loisirs nautiques ont été coordonnées par le CROSS Etel sur le littoral sud-atlantique durant la saison estivale 2017
- ➔ 16 stations côtières de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)
- ➔ 300 à 400 Interventions de sauvetage en mer réalisées par la SNSM chaque année



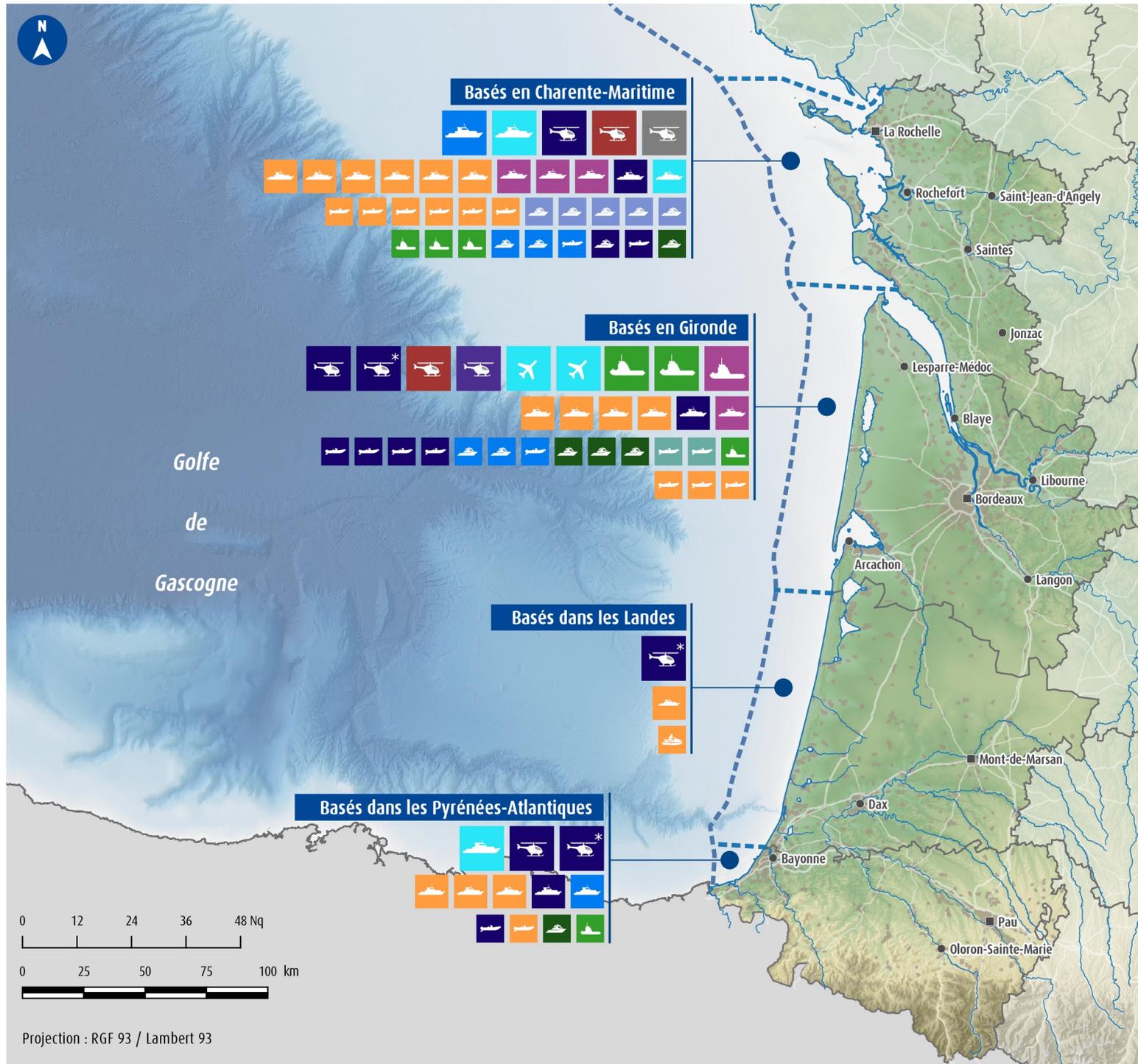
### La signalisation maritime

- ➔ 1103 objets nautiques de signalisation maritime (établissements de signalisation maritime et aides à la navigation de complément) jalonnent le littoral dans la région (phares, bouées, tourelles, amers, espars..)
- ➔ 474 établissements sont actifs, c'est à dire à optique lumineuse
- ➔ 16 phares sont en service soit 14 % des phares français situés dans la région
- ➔ 3 subdivisions des phares et balises sont réparties le long du littoral à Bayonne, le Verdon-sur-Mer et La Rochelle et des moyens nautiques sont mis à leur disposition par l'Armement des Phares et Balises, pour assurer le balisage maritime des côtes, îles et estuaires depuis la frontière espagnole jusqu'à la limite nord du département de la Charente-Maritime
- ➔ 1 baliseur océanique « Le Gascogne » et 1 baliseur côtier « Le Pointe-de-Grave » sont mis en œuvre par l'armement des Phares et Balises, et ont pour port d'attache Le-Verdon-sur-Mer
- ➔ 2 bateaux de travaux ont pour port d'attache La Rochelle



### La sécurité des navires

- ➔ 2 centres de sécurité des navires (CSN) à La Rochelle et à Bordeaux, et 2 antennes à Bayonne et Saint-Jean-de-Luz relevant de la DIRM Sud-Atlantique sont chargés de vérifier la conformité à la réglementation nationale et internationale des navires français ainsi que des navires étrangers faisant escale dans les ports de la façade Sud-Atlantique
- ➔ 1428 visites de sécurité tous types confonfus ont été effectuées en 2017 par les centres de sécurité des navires de la région dont 1333 navires professionnels français (549 navires de pêches, 354 navires aquacoles, 199 navires de charge, 133 navires à passagers et 80 navires à utilisation collective)
- ➔ 95 inspections de navires de commerce étrangers ont été menées en 2017 dans le cadre du Mémorandum de Paris sur le contrôle des navires par l'État du port



# Répartition par département des moyens opérationnels de l'action de l'Etat en mer (AEM)

## Unités mobilisables pour l'action de l'Etat en mer

- |                    |                  |
|--------------------|------------------|
| Gendarmerie        | Sécurité civile  |
| Affaires Maritimes | Marine nationale |
| Douanes            | Armée de l'air   |
| SNSM               | Pilotage         |
| Phares et Balises  | Remorquage       |
| CRS                | Lamage           |

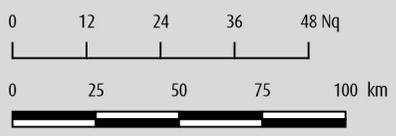
## Typologie des interventions

- Hauturières/côtières, aériennes
- Côtières
- Rapides, portuaires

## Typologie des moyens

- Vedette hauturière
- Vedette côtière ou baliseur de travaux
- Remorqueur de haute mer ou baliseur océanique
- Remorqueur côtier/portuaire
- Embarcation légère (coque aluminium, pilotine, chaland, lamineur...)
- Embarcation semi-rigide et pneumatique
- Scooter des mers
- Avion
- Hélicoptère

\* en service uniquement pendant la période estivale



Projection : RGF 93 / Lambert 93



Sources : Premar Atlantique, CEREMA  
 Copyrights : © SHOM, © BD ALTI (IGN), © GEOFLA (IGN)  
 Réalisation : DIRM SA / MCPMML  
 Date : Septembre 2016